

Dirac Infos

Bulletin municipal | n°63 | janvier 2021

DOSSIER p.6

Révision du Plan
Local d'Urbanisme

Ivan est fantastique !
Un restaurateur, trois possibilités

p.12

Christine Schwartzweber,
4^{ème} adjointe

p.14

Vie associative
à Dirac

p.16



MOT DU MAIRE

Chères Diracoises, chers Diracois,

Je souhaite profiter de ce mot pour remercier Alain THOMAS de son action pour Dirac. Maire de notre commune de 2008 à 2020, il a choisi de quitter le conseil municipal.

Dirac ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, sans ses idées, son volontarisme, sa ténacité. Au moment du déménagement de la Résidence sociale, il a eu l'intuition, avec l'appui d'Abel MIGNE, conseiller général, d'en récupérer les bâtiments. Ainsi a commencé une opération à tiroirs permettant la construction de « l'École du futur et du développement durable », l'installation de commerces et dans quelques mois, la mise à disposition de locaux aux médecins et aux infirmiers de la maison médicale de Dignac.

Madame la préfète a reconnu son engagement en le désignant Maire honoraire. Dirac a maintenant trois maires honoraires : messieurs Roland JAILLET, Roland TRANCHET et Alain THOMAS.

Dans cette période morose, l'automne nous a apporté une bonne nouvelle : l'approbation, le 15 octobre, par le conseil communautaire de GrandAngoulême, du projet de révision du PLU de Dirac. Ce document vous est présenté dans ce journal. Vous pouvez le consulter sur le site de la commune ou en mairie.

Depuis la parution du dernier Dirac Infos, les travaux d'agrandissement de la mairie et d'aménagement de la salle des fêtes sont aujourd'hui terminés. La secrétaire en charge de l'état civil peut maintenant recevoir les familles en toute discrétion pour rédiger les actes.

Malheureusement, pour l'instant, nous ne pourrions pas profiter ensemble de la salle des fêtes. Pour les raisons sanitaires que vous comprendrez bien, nous avons fait le choix de ne pas organiser cette année la cérémonie des vœux du maire. Pour les mêmes raisons, nous sommes obligés de reporter le repas annuel des aînés au mois de juin prochain, en espérant que les conditions sanitaires le permettront.

Au seuil de cette nouvelle année, qui je l'espère sera plus facile que 2020, je tiens à vous présenter à chacun d'entre vous, en mon nom personnel et au nom de l'équipe municipale, nos meilleurs vœux, et à vous assurer que nous poursuivrons nos efforts pour rendre la vie à Dirac la plus facile et la plus agréable possible.

Le Maire,
Anne-Marie TERRADE

Sommaire

2 Mot du Maire

3 Délibérations
du Conseil
municipal

6 Urbanisme

10 Actualités

12 Portrait

16 Vie associative

19 État civil
Mot des élus
minoritaires

20 Infos pratiques

Édition : Commune de Dirac

Mairie : 05 45 60 61 69 - mairie@dirac.fr

Responsable de publication : Anne-Marie TERRADE

Rédaction : Commission Communication

Remerciements : tous nos remerciements aux personnes qui ont donné de leur temps pour fournir la matière aux articles.

Conception et réalisation : Agate Communication - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Crédits photos : Mairie de Dirac - Freepik

Date de parution : janvier 2021

Délibérations du Conseil municipal



Séances du ...

7 octobre 2020

Budget communal

Le Conseil municipal a accepté d'imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses y afférant dans la limite des crédits repris au Budget communal.

Budget CCAS

Le Conseil municipal a accepté d'imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget du CCAS l'ensemble des frais engagés pour les cérémonies (denrées, objets et biens divers, prestations et publicité).

Services périscolaires les 2 et 3 juillet 2020

Le Conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité des services périscolaires pour les 2 et 3 juillet 2020, 2 derniers jours d'école.

Association OMÉGA

Le Conseil municipal a décidé d'allouer une subvention d'1 € par habitant à l'association de médiation sociale OMÉGA qui est déjà intervenue sur Dirac pour régler des problèmes d'ordre publics ou scolaires.

Délégations du Conseil municipal au Maire

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal a décidé comme l'y autorise la loi, de déléguer certaines de ses compétences au Maire.

Adhésion à l'ATD pour « Assistance Maîtrise d'Ouvrage Voirie »

Le Conseil municipal a décidé de souscrire à la mission optionnelle de l'Agence Technique Départementale de la Charente « Assistance Maîtrise d'Ouvrage Voirie » à compter du 1^{er} novembre 2020 et a approuvé la cotisation annuelle correspondante.

Référent « Tempête »

Après appel à candidature, le Conseil municipal a nommé Monsieur Jean-Paul BOSSARD référent.

Service de santé et prévention des risques

Le Conseil municipal a autorisé madame le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (CDG16) l'avenant prorogeant la convention

conclue avec celui-ci jusqu'au 31 décembre 2026 avec la possibilité de la dénoncer.

Mandat au CDG16 pour la protection sociale complémentaire

Les collectivités publiques peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Le Conseil municipal décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique pour le risque prévoyance et pour le risque santé.

Personnel communal

En raison de la demande de mutation de Jean-Louis DOGUET effective au 4 octobre 2020, le Conseil municipal a approuvé le recrutement rapide d'un nouvel agent pour assurer en autres choses la conduite du bus.

Il a aussi décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour remplacer une personne partie en retraite.

Délibérations du Conseil municipal

25 novembre 2020

Installation du nouveau Conseil municipal :

Madame le Maire a informé le Conseil municipal qu'elle a reçu en date des 25 octobre 2020 et 8 novembre 2020 un courrier de Monsieur Alain THOMAS et de Madame Catherine DE SILVESTRI l'informant de leur démission de leur mandat de Conseil municipal.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, Monsieur Anthony DOUET et Madame Manitra CORBIN ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Règlement intérieur du Conseil municipal :

Pour répondre à l'obligation légale, le Conseil municipal a approuvé son règlement intérieur.

Personnel communal :

Pour permettre le remplacement d'un agent parti à la retraite dont les fonctions ont été confiées à deux personnes déjà en poste, le Conseil municipal a décidé de supprimer deux emplois d'agents à temps non complet (10h55 et 22h annualisées) et a accepté de les remplacer par deux emplois à temps non complet (15h et 27h annualisées).

Le Conseil municipal a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Subvention exceptionnelle à l'association Chapitres

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Chapitres, dont le but est la sensibilisation de la population à la stérilisation des chats et leur bien-être. Elle est intervenue sur la commune auprès d'une habitante qui ne maîtrisait plus la surpopulation de ses chats. Ceux-ci ont été vaccinés, tatoués et pour certains, recueillis en familles d'accueil.

Ancien cimetière :

Devant la nécessité de réviser les durées et les tarifs appliqués aux concessions funéraires dans l'ancien cimetière, dont la dernière révision remonte au 1^{er} janvier 2006, le Conseil municipal a adopté les durées et tarifs suivants :

Type de concession dans l'ancien cimetière	Tarif pour 30 ans : 28 € le m ²	Tarif pour 50 ans : 48 € le m ²
Concession simple 1,5 x 3 m	126 € + 25 € de droit d'enregistrement	216 € + 25 € de droit d'enregistrement
Concession double 2,5 x 3 m	210 € + 25 € de droit d'enregistrement	360 € + 25 € de droit d'enregistrement

Suspension des loyers :

Le Conseil municipal a décidé d'annuler les loyers du salon de coiffure et du restaurant le Chat Bourg jusqu'à la réouverture des commerces. Le remboursement de la taxe foncière 2019 est reporté à une date ultérieure.

École maternelle intercommunale (Bouëx-Dirac-Garat) :

La commune de Garat a repris au 1^{er} septembre 2019 les activités de restauration et de garderie scolaires anciennement déléguées à l'Amicale Laïque de Garat, laquelle, faute de renouvellement des bénévoles gestionnaires, a fait part de sa décision de mettre fin à cette délégation.

Le Conseil municipal a approuvé les modalités de répartitions des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les 3 communes et a fixé la période de référence annuelle à l'année civile.

Budget communal :

Le Conseil municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

Désignation de l'article		Section Investissement	
Chap/Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'ordre Intégration frais d'études		+ 8 921,64 €
041-2033	Opération d'ordre Intégration frais de parution		+ 830,26 €
041-2138	Opération d'ordre Intégration frais études + parution	+ 9 751,90 €	

Autorisation de stationnement du Food Truck du Chat-Bourg :

Le conseil municipal accepte que le Food Truck du restaurant « Le Chat-Bourg » stationne gratuitement sur la place des Rampeaux en attendant la réouverture de son établissement.

Révision du loyer de la maison du bourg :

Le Conseil municipal a entériné la révision annuelle du montant du loyer de la maison appartenant à la commune.

Bail commercial :

Le bail commercial dérogatoire signé avec Monsieur Dorian AUGER, gérant de « Les Délices d'Anaïs » arrive à échéance le 28 novembre 2020. Le Conseil municipal a approuvé le bail commercial consenti pour une durée de 9 ans avec un loyer mensuel de 340 € H.T, réajusté chaque année selon l'indice des loyers commerciaux.

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente :

Convention de service Recrutement Remplacement Renfort

Le Conseil municipal a accepté la nouvelle convention de service proposée par le Centre de Gestion à partir du 1^{er} janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Syndicat Mixte de la Fourrière

Le Conseil municipal a approuvé la proposition de modification de statuts du Syndicat suite à l'adhésion au syndicat des communes de Vindelle, Turgon et Chabrac.

Défense des intérêts de la commune devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux :

Le 27 septembre 2017, l'État n'a pas reconnu le caractère de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2016 pour la commune de Dirac.

Pour assurer la défense des sinistrés de cette sécheresse, la commune a agi devant le tribunal administratif de Poitiers. Cette juridiction a annulé l'arrêté le 17 juillet 2020. En désaccord avec cette décision, l'État a relevé appel du jugement du tribunal administratif de Poitiers.

Le conseil municipal a décidé de se constituer auprès de la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux pour obtenir le maintien de l'arrêté contesté et a autorisé Madame le Maire à ester en justice devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux. Le Conseil Municipal a désigné le cabinet Exeme Action.

SPL GAMA

Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs et les actionnaires de GAMA doivent approuver chaque année son rapport annuel.

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2019 de la SPL GAMA.

16 décembre 2020

Constitution des commissions municipales :

COMMISSION URBANISME

Présidente : Anne Marie TERRADE

Membres : Chantal BLAINEAU, Jean Paul BOSSARD, Anthony DOUET, Isabelle DUBOIS-DUMÉE, Bénédicte MONTÉGU, Cécile PRUDHOMME, Christine SCHWARTZWEBER

COMMISSION TRAVAUX - PATRIMOINE BÂTI - PATRIMOINE NON BÂTI

Président : Jean Paul BOSSARD

Membres : Chantal BLAINEAU, Isabelle DUBOIS-DUMÉE, Anthony DOUET, Laurent GAUTIER, Dominique GOUYGOU, Patrick GRENIER, Bénédicte MONTÉGU, Vincent MORA, Cécile PRUDHOMME, Jean Pierre TRANCHET

COMMISSION DES FINANCES ET PROSPECTIVES FINANCIÈRES

Président : Patrick GRENIER

Membres : Anne Marie TERRADE, Chantal BLAINEAU, Jean Paul BOSSARD, Manitraritiana CORBIN, Bénédicte MONTÉGU, Vincent MORA, Christine SCHWARTZWEBER, Jean Pierre TRANCHET

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

Président : Chantal BLAINEAU

Membres : Anne-Marie TERRADE,

Jean Paul BOSSARD, Manitraritiana CORBIN, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS-DUMÉE, Patrick GRENIER, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Rémi SARRAT, Christine SCHWARTZWEBER

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ

Président : Christine SCHWARTZWEBER

Membres : Manitraritiana CORBIN, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Vincent MORA, Amandine ROULAUD

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES ÉCOLES

Président : Christine SCHWARTZWEBER

Membres : Manitraritiana CORBIN, Cécile DESCLAUX, Dominique GOUYGOU, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Amandine ROULAUD

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Président : Patrick GRENIER

Membres : Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS-DUMÉE, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Vincent MORA, Christine SCHWARTZWEBER

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Président : Rémi SARRAT

Membres : Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Dominique GOUYGOU, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU

CCAS

Christine SCHWARTZWEBER, Véronique LANOË-MALIVERT, Vincent MORA et Manitraritiana CORBIN

Représentation de la commune dans les organismes extérieurs :

ADT16

Délégué titulaire : Anthony DOUET

Délégué suppléant : Rémi SARRAT

SPL GAMA

Assemblée spéciale et comité stratégique de pilotage : Anne-Marie TERRADE

Assemblées générales et extraordinaires et au comité technique de contrôle : Anthony DOUET

DÉNOMINATION DES RUES

Pour faciliter l'installation de la fibre optique autour du complexe sportif de Puymoyen, le Conseil municipal a attribué les noms de rues suivants : Route des sports, Impasse des sports et Impasse du Bois Simard.

INVESTISSEMENT DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021

Le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 à hauteur de 233 812,69 €.

Bienvenue à
Anthony DOUET
et Manitra CORBIN
au sein du conseil
municipal !



Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Dirac

Après une longue procédure, la révision du Plan Local d'Urbanisme est achevée. Le nouveau PLU a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 15/10/2020 et rendu exécutoire le 26/10/2020.

Les principaux changements

A. Le zonage

On compte 4 zones, divisées en 13 secteurs qui composent ces zones.

Zone Urbaine dite « zone U » et ses secteurs et sous-secteurs (Ua, Ub, Ubf, Ue, Uel, Ux et Uxm)

La zone urbaine correspond aux secteurs déjà urbanisés et aux secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Les secteurs Ua et Ub sont caractérisés par une mixité de fonctions mais ont pour vocation principale l'habitat : il s'agit notamment du Bourg, des hameaux de Roprie, des Pierres Rouges, des Ribondaines ou encore du Got.

Les secteurs dédiés aux équipements publics sont classés en Ue comme le centre de loisirs, l'aire de camping-car et le city stade.

L'un des secteurs dédiés aux activités économiques classé en Ux correspond à la Zone d'Activité du Bois des Faye.

Zone à Urbaniser dite « zone AU »

Elle correspond aux secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation, et soumis à un projet d'aménagement d'ensemble appelé Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Zone Agricole dite « zone A » et son secteur

Les zones agricoles correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Ces zones sont dédiées principalement à l'activité agricole, et le secteur Ap correspond à un secteur agricole protégé strictement, et donc inconstructible.

Zone Naturelle dite « zone N » et ses 5 secteurs Ne, Nern, Np, Nt, Nx

Les zones naturelles et forestières correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- a) Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;
- b) Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;
- c) Soit de leur caractère d'espaces naturels.

Le secteur Np correspond à un secteur naturel protégé strictement inconstructible.

Le secteur Ne est dédié à la déchetterie tandis que le secteur Nx correspond aux activités artisanales de menuiseries.

Constructions permises par le PLU pendant sa durée (15 ans environ).

7 ha 26 ares de surface brute en extension ont été autorisés à construire, organisés par 6 Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les zones AU et UB, représentant au total 80 logements, ce qui fait 11 logements/ha, pour une surface de 900 m²/logement.

3 ha de dents creuses (parcelle ou groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit. Espace vide entouré de constructions) ont été estimées dans les différentes zones constructibles. Le nombre de logements construits dépendra de la configuration des parcelles.

B. Nouvelles dispositions applicables

Les dispositions applicables à certains travaux

Édification des clôtures

Toute édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal est soumise à une demande de déclaration préalable à déposer en mairie, conformément à la délibération du conseil communautaire du 15 octobre 2020.

Reconstruction d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans

« Lorsqu'un bâtiment régulièrement édifié vient à être détruit ou démoli, sa reconstruction à l'identique est autorisée dans un délai de dix ans nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire*, [...] sauf si le plan local d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement. »

Les dispositions relatives à la protection du cadre bâti, naturel et paysager

La prise en compte des Atlas des Zones Inondables (AZI)

Les AZI de la vallée des Eaux Claires et de la vallée de l'Anguienne sont à prendre en compte au niveau des autorisations administratives. Aucune zone classée en U ou en AU n'est concernée par ces AZI au sein du règlement graphique.

Les dispositions relatives à la mise en œuvre des projets urbains et à la maîtrise de l'urbanisation

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

En vertu de l'actuel article L.151-2 du code de l'urbanisme, le PLU comporte des OAP en zone urbaine (zone U) et en zone à urbaniser (zone AU). Elles sont utilement localisées aux documents graphiques. Elles correspondent à des aménagements à respecter sur ces secteurs (voirie, densité, espaces verts...) et sont opposables aux tiers. Elles sont présentées dans une pièce spécifique du PLU intitulée « Orientations d'Aménagement et de Programmation ».

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

P.L.U

Le droit de préemption urbain

Les périmètres concernés par le droit de préemption urbain simple correspondent aux secteurs urbanisés (U) et à urbaniser (AU) du PLU conformément à la délibération du conseil communautaire du 15/10/2020.

Les dispositions particulières pour les secteurs d'habitat intégrés en zone naturelle ou agricole

Des habitations existantes, sans lien avec une activité agricole, ont été classées en zone agricole ou naturelle du fait de leur présence au sein de ces espaces. Ces habitations pourront évoluer par le biais d'extensions ou de constructions d'annexes, sous certaines conditions de superficie, d'implantation et de hauteur.

Les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

Les STECAL autorisent au sein des zones agricoles ou naturelles d'autres constructions et/ou aménagements permis par les zones agricoles ou naturelles classiques urbanisées. La commune comprend un STECAL à vocation d'activité touristique (secteur Nt).

L'aléa retrait et gonflement des argiles

L'aléa retrait-gonflement des argiles est présent sur le territoire. Il convient de se référer à l'annexe 1 du présent règlement afin de prendre en compte les recommandations dans les différents projets.

C. Consultation du PLU en ligne

L'ensemble des documents du PLU sont consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - Vivre et habiter - Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme - Dirac.

Travaux soumis à déclaration préalable

Une déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation.

- Pour tous travaux de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m². Une dérogation est possible jusqu'à 40 m² si le projet concerne une extension en zone urbaine et si la création ne conduit pas au dépassement du seuil de 150 m² de surface de plancher.
- L'aménagement extérieur d'annexes ou abris avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m².

Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale (extrait du PLU).

- La construction d'un mur.
- L'installation de clôtures.
- L'installation de portails.
- La création d'une entrée.
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries, etc.
- La construction d'une piscine dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m².

Tous travaux dans le cimetière communal sont également soumis à déclaration préalable car ce dernier se situe dans le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Construire sans déclaration préalable de travaux représente une infraction au code de l'urbanisme qui peut entraîner :

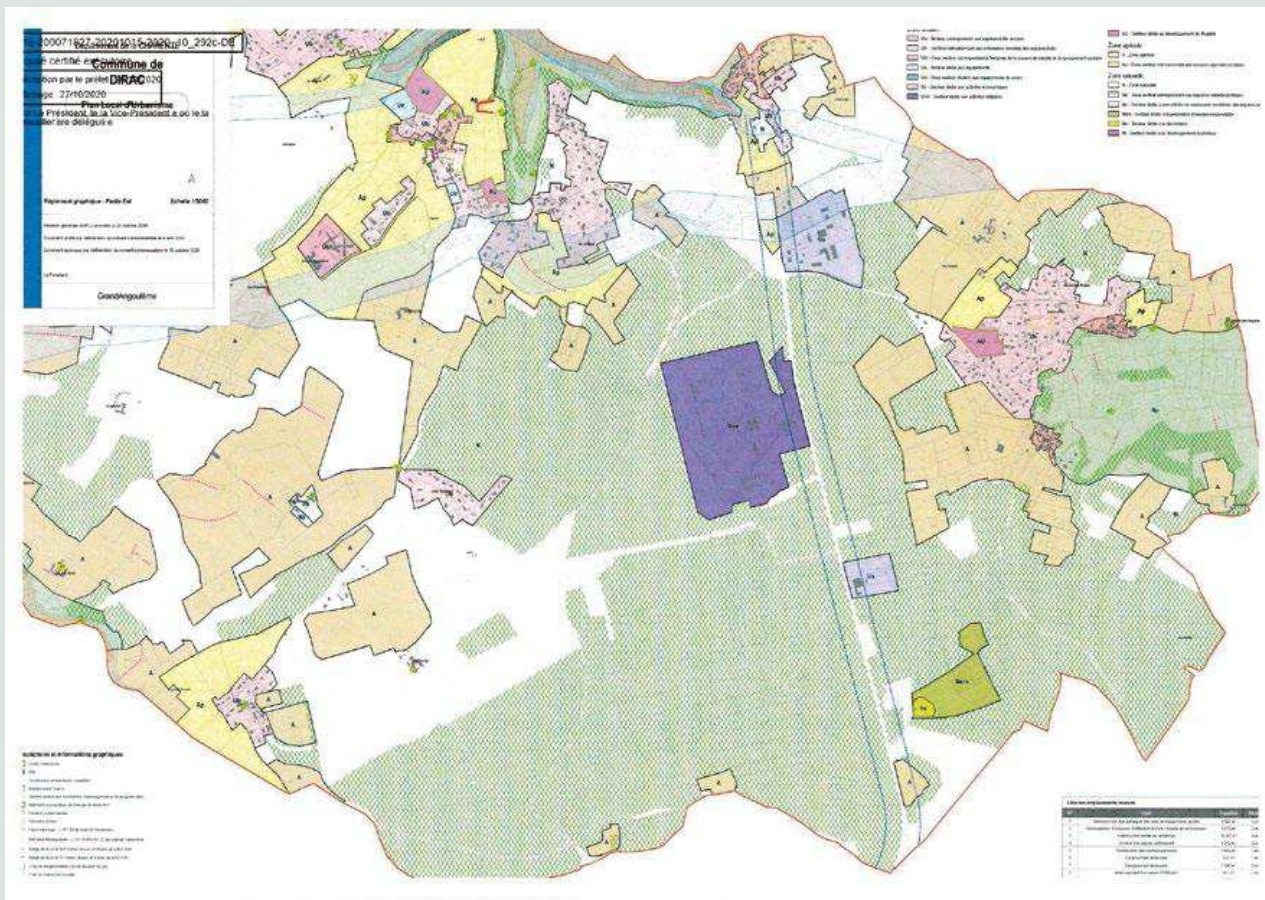
- l'arrêt immédiat des travaux
- la démolition totale de vos constructions
- une mise en conformité de vos constructions

L'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation de vos travaux.

Avant de constituer un dossier de déclaration préalable, il est impératif de se référer au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dirac pour localiser votre parcelle et suivre les différentes exigences et réglementations. Vérifiez si vous êtes ou non dans un secteur protégé, à proximité d'un bâtiment historique. Vous pouvez également demander en mairie un certificat d'urbanisme (opérationnel) pour connaître votre possibilité constructible.

La durée de validité d'une déclaration préalable de travaux est de 3 ans, renouvelable deux fois 1 an (si conditions réunies prévues par le code de l'urbanisme). Par conséquent, **la durée maximale de validité d'une déclaration de travaux peut donc être de 5 ans.**

PARTIE EST





TRAVAUX

Complexe médical et paramédical

Depuis fin juin, des consultations médicales sont assurées dans un local mis à disposition par la résidence Clairbois à Dirac et ce pendant la durée des travaux.



Annoncés dans le bulletin précédent pour la rentrée, c'était sans compter avec la pandémie et le second confinement. Finalement, les travaux ont réellement débuté le 26 novembre et devraient se terminer début mars 2021.

Les nouveaux locaux accueilleront régulièrement des médecins et des infirmières, mais aussi une sage-femme et une psychologue venant de la maison de santé pluridisciplinaire de Dignac. Rappelons que le cabinet médical de Dignac continuera à gérer les rendez-vous.

Des points réguliers seront réalisés avec les partenaires médicaux afin d'en adapter le fonctionnement au fur et à mesure des besoins.



Ensemble, améliorons votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés

JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.

www.presencevertetcharente.fr





DÉCHETS

Dépôts sauvages

Alors que de nombreuses déchetteries sont à la disposition des habitants de l'agglomération, nous avons malheureusement trop souvent l'occasion de découvrir des dépôts sauvages de toutes sortes générés par des particuliers ou des entreprises.



Nous ne souhaitons plus trouver de telles incivilités sur notre commune. Récemment, la mairie a dû faire le nécessaire pour évacuer une décharge située en

bordure de la Route Départementale 104 car des déchets s'en échappaient, ce qui nécessitait un enlèvement rapide.

Rappelons que l'enlèvement de ces déchets est à la charge du propriétaire du terrain concerné. Qu'il soit personne privée ou publique, il lui appartient de déposer plainte à la gendarmerie et d'enlever les déchets déposés. Le coût des frais d'enlèvement est à joindre à la plainte. En cas de condamnation du contrevenant, il pourra être condamné à rembourser ces frais.

Un simple chemin ouvert sur le bas-côté de la route est pour certains une invitation à s'y engager pour se délester de leurs déchets. Pour limiter cette tentation, nous recommandons aux propriétaires de fermer l'accès à leurs parcelles par une chaîne ou de grosses pierres.

Nous réfléchissons à l'implantation sur les lieux les plus souvent concernés, de panneaux pédagogiques et rappelant les amendes encourues.

Vous serez informés du prochain nettoyage de printemps, rejoignez-nous !

Bon à savoir

Le principe général de responsabilité (Article L 541-2 du Code de l'Environnement) est que tout producteur ou détenteur est responsable de la gestion de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Il doit s'assurer :

- que leur gestion est conforme à la réglementation ;
- que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. Dans le cas contraire, il est solidairement responsable des dommages causés par ces déchets (L. 541-23 du Code de l'Environnement).

Lorsque l'identification du producteur est impossible, c'est le détenteur des déchets qui sera considéré comme responsable. Il peut s'agir du propriétaire du terrain ou de toute personne qui en a la garde.



Lutte contre l'influenza aviaire

Dans le cadre du plan de lutte contre l'influenza aviaire, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 17 novembre 2020.

Les mesures suivantes s'appliquent dès cette date à tous les détenteurs professionnels, ainsi qu'aux particuliers :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (foires, expositions)
- interdiction des transports et lâchers de gibier à plumes
- interdiction d'utilisation d'appelants

Par arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire, les propriétaires de volailles doivent déclarer leurs basses-cours à la mairie à l'aide du CERFA 15472.

Plus d'infos : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>



Élimination de la violence à l'égard des femmes



L'Association des Maires de France a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat 2020/2026.



Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres, ...

Instaurée par l'Organisation des Nations Unies, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre constitue un moment important d'information, de sensibilisation et de prévention face à ce fléau.

Pour les urgences (danger immédiat)

- le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union européenne)
- le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours

Ligne d'écoute et d'orientation



Le **3919** Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.

Pour signaler des violences en ligne



Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formé afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

Portrait

Ivan est fantastique !

Un restaurateur, trois possibilités



Quand vous demandez à Ivan : ça va ? Il répond "fantastique" avec son petit accent danois. D'un naturel optimiste, Ivan est un chef renommé plein d'idées. Toujours entreprenant, nous avons la chance de l'avoir sur la commune de Dirac à travers trois établissements : l'hôtel restaurant gastronomique le Châtelard avec sa compagne Pascale, où Gérard Depardieu n'hésite jamais à faire un détour dès qu'il tourne dans les parages pour savourer ses plats de prédilection; récemment le Chat-Bourg, vous l'aurez compris, l'antenne du Châtelard version bistrot de village en plein centre bourg de Dirac et ponctuellement, le food truck vintage, proposant des événements et des plats à emporter accessibles et de qualité.





- Ivan, qui es-tu ?!

«Je suis diracois d'adoption, je suis importé !»

Ivan garde un peu de mystère et préfère parler d'un mot qu'il aime et qui le définit : partager. Le partage est un axe central chez Ivan, l'essence même de la cuisine, son moyen d'expression. Ivan est spontané, créatif, généreux et on retrouve ces ingrédients dans ses propositions culinaires qui font découvrir des associations de saveurs avec des produits locaux comme la truite de Gensac, des haricots blancs bio de Fouquebrune, etc.

- Quelle est l'histoire du food truck puis du Chat-Bourg ?

Au départ du food truck, Ivan souhaitait apporter ici le côté "street food" d'une cuisine plus internationale + son amour des vieilles voitures (mais trop petites!) = une camionnette qu'Ivan a fait équiper en "food truck". Il lui a permis de proposer un service traiteur pour les particuliers, de créer des événements natures avec le château de Dirac, d'offrir des soirées au bord du lac du Châtelard et de servir des plats à emporter lors de la crise sanitaire, au cœur de Dirac, place des Rampeaux, tout près du Chat-Bourg fermé durant cette période difficile.

Le Chat-Bourg est le témoin de deux facettes chez Ivan :

- le citoyen, qui pense que chaque village a besoin d'avoir son bistrot. Ivan a raison, non ? C'est aussi sa manière de participer à la vie de sa commune grâce à ses compétences et à l'envie partagée de Dirac et d'Ivan de maintenir notre bistrot.
- le chef, toqué de challenges et désireux de présenter une cuisine esprit bistrot de village qu'il aime, qui donne envie de manger de la qualité, travaillée de façon simple (dans le bon sens du terme), accessible à tous. À chaque établissement son style, une autre manière de cuisiner et de partager l'esprit d'Ivan, mais toujours avec comme fil conducteur une exigence de qualité. Les trois semaines d'ouverture entre les deux confinements ont été un franc succès. Vivement la réouverture !

- Que proposes-tu ?

Une cuisine avec des produits de qualité (Ivan insiste toujours sur ce mot) et une diversité de choix. Par exemple des penne fraîches maison, fromage de chèvre, caponata à 8 € en entrée / 16 € en plat ; un généreux ragoût de bœuf braisé,

purée, champignons marinés, 19 €.

- Quels sont les mots qui te viennent à l'esprit pour décrire cette difficile période pour tous et pour les restaurateurs ?

Il y a Ivan le citoyen qui voit les hôpitaux pleins et Ivan le restaurateur pour qui la conjoncture est évidemment très difficile. Mais ce qui lui vient tout de suite à l'esprit c'est le soutien local et national. Ivan tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui sont venues commander ses plats en vente à emporter au Châtelard ou sur la place des Rampeaux. Le food truck, tel un trait d'union entre l'équipe du Châtelard et nous.

«On garde le contact, on est toujours là et on vous dit à bientôt !»

- Qu'est-ce que tu apprécies ici et qu'adorerais-tu voir apparaître dans ta commune ?

«Nous étions très heureux d'arriver à Dirac, accueillis "fantastiquement".» dit Ivan ! Il apprécie que Dirac se développe bien avec dynamisme, ce qui le conforte dans le projet du bistrot de village qui s'insère dans cette dynamique commune du vivre ensemble, avec la boulangerie, le marché de Céline notamment. Dynamique qui sera accentuée grâce aux travaux du bourg, qui entraîneront une unité et une convivialité supplémentaires à l'ensemble des propositions de services aux Diracois. Ivan émet le souhait, à l'échelle de la France (et par delà nos frontières), d'un développement plus prononcé du "bio". Logique quand on cherche toujours les meilleurs produits pour ses recettes, pour ses clients.

- Et toi, tu penses à quoi pour demain ?

«Nos projets vont être considérés avec "délicatesse".» me dit Ivan. Il parle de prudence, d'investissements particulièrement réfléchis et indispensables qui colleront à une actualité incertaine et mouvante. Cette gestion saine de bon sens lui permettra de rester agile comme on dit et de pouvoir s'adapter au contexte.

Quand je demande à Ivan si des projets lui viennent à l'esprit pour demain, il s'est déjà creusé la tête, a étudié beaucoup de possibilités, en a exploré certaines mais je sens qu'il ne souhaite pas trop se disperser en essayant des alternatives temporaires mais n'espère qu'une chose : pouvoir reprendre ce qu'il aime, son métier, sa vie : cuisiner et partager.

Portrait



Christine Schwartzweber

4^{ème} adjointe

Mariée, âgée de 71 ans, chef d'entreprise retraitée (secteur aéronautique), je réside aux Ribondaines depuis février 2016 après avoir quitté la Loire Atlantique.

Désirant m'intégrer rapidement parmi les Diracais, je me suis investie dès mon arrivée dans l'association Dirac Loisirs et Fêtes et je participe aussi activement à la section Dirac Seniors où nous partageons d'agréables moments de convivialité.

Dans la commune où je résidais précédemment, je faisais partie de l'équipe dirigeante d'une importante association qui collaborait avec les élus. Nous étions force de propositions sur de nombreux sujets : boisement, voirie, gestion des déchets, préservation du littoral, urbanisme, environnement, transports, ...

J'ai également fait partie du conseil de développement communal, puis intercommunal du Pays de Retz. Des ateliers de réflexion collective ont débouché entre autres sur l'aménagement de pistes cyclables le long de la Loire, d'aires de covoiturage, ...

Cette expérience m'a permis d'appréhender les problématiques d'une commune. Aussi, je n'ai pas hésité lorsqu'Anne-Marie Terrade m'a sollicitée afin de faire partie de son équipe lors des dernières élections. Je souhaite mettre à profit cette expérience passée en contribuant aux projets en cours et à venir à Dirac.

C'est donc avec enthousiasme que j'ai mis en veille ma vie de retraitée pour me lancer dans l'aventure avec la nouvelle équipe municipale.

Élue 4^{ème} adjointe, je suis en charge des relations avec les écoles, la gestion du personnel et le CCAS.

Il faut dire qu'avec la COVID, le début de notre mandat a été très accaparant. À cette crise sanitaire, avec les protocoles mis en place à l'école, se sont ajoutés des mouvements de personnel : départ à la retraite de Martine LUCAS de l'école, mutation de Jean-Louis DOGUET des services techniques, recrutement en intérim d'un chauffeur de bus, et de Karen HURTAUD pour la garderie. J'ai réorganisé avec le personnel les différentes équipes. Autant dire que je suis rentrée dans le vif du sujet dès mon entrée en fonction !

J'ai fait d'agréables rencontres avec les autres élus que pour la plupart je ne connaissais pas avant les élections. J'apprends beaucoup sur l'histoire de Dirac et cela me permet de parfaire mon intégration citoyenne.

Malgré tout, il me reste encore un peu de temps pour pratiquer mes activités personnelles favorites : accueillir mes enfants et mes six petits-enfants, cuisiner et préparer des confitures, jardiner avec mon époux Michel, que je remercie de m'avoir soutenue dans mon engagement.

Des nouvelles de l'école

Après des vacances bien méritées pour tous, l'école a repris son rythme « COVID », avec des repas échelonnés, des récréations et la sortie des classes décalées.

L'organisation s'est faite en concertation avec les enseignantes, et nous avons demandé au personnel communal d'allonger leur temps de service pour assurer la restauration qui se fait dans deux salles, et en trois services décalés, afin d'éviter le « brassage » des élèves.

Les animations publiques des « Gastronomades 2020 » ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Les deux grands chefs étoilés Mauro COLAGRECO et Matthieu BRUDO ont tenu à maintenir les repas prévus pour les écoles le 20 novembre. Angeline a réalisé avec de bons produits issus de producteurs et artisans locaux le menu « Gastronomade » de ces grands chefs.

Voici ce que nos petits gastronomes ont pu déguster :

- Betteraves rouges braisées,
- Bavaroise au fromage frais de chèvre manslois, crumble au cumin
- Échine de cochon confite,
- Purée de panais, choux fleur grillé, jus acidulé à l'estragon
- Tarte aux poires façon Bourdaloue,
- Réglisse, chantilly à la vanille



Malgré des saveurs surprenantes pour certains, les enfants ont applaudi avec enthousiasme nos cuisinières. Un grand merci à toute notre équipe toujours très dévouée.

Les enfants se sont régalés à nouveau lors du repas de Noël du 17 décembre. Ils sont vraiment gâtés !

Sapin solidaire

Notre « sapin solidaire » n'a pu être décoré cette année par les enfants de la commune en raison des restrictions sanitaires.

C'est donc l'équipe municipale qui l'a installé en utilisant les boules et guirlandes de Noël collectées les années précédentes, pour donner un air de fête dans le hall de l'École des Saveurs.



L'école s'adapte

L'école accueille cette année 70 enfants répartis sur 3 classes, comportant chacune 2 niveaux : CP/CE1, CE1/CM1, et CE2/CM2.

Comme chaque année, nous partions avec de nombreux projets en tête : école et cinéma avec le visionnement de 3 films dans l'année, travail en arts visuels en lien avec l'Épiphyte pour les CE1/CM1 et la visite d'expositions pour tous, activités sportives (basket, roller, judo, hockey) et théâtre à Angoulême.

La classe de CE1/CM1 a bénéficié du projet autour du cinéma d'animation avec l'aide de Jérémie CAMUS, professeur à l'école d'art d'Angoulême. Grâce aux tablettes, les enfants ont pu photographier, filmer, dessiner et s'initier au montage de petits films courts. Le thème choisi étant celui de l'eau, de nombreuses activités ont été faites en classe en parallèle (écriture de haïkus, origami, sciences, ...)

Malheureusement, la crise de la COVID nous a obligées à suspendre bon nombre des autres projets compte-tenu du protocole sanitaire en vigueur dans l'école qui empêche de mélanger les groupes classes.

Les élèves et les adultes doivent donc s'adapter à un nouveau fonctionnement et au masque !

Malgré cela, chacun essaie de préserver au mieux le moral, l'entraîn et la spontanéité de tous et il fait toujours bon vivre dans notre école, ...

L'équipe enseignante



Vie associative

ADMR Villebois et 3 forêts

L'aide à domicile est au cœur de la solidarité nationale

Plus que jamais indispensables en ces temps de crise sanitaire, les aides à domicile sont toujours mobilisées auprès de personnes âgées et vulnérables.

Elles ont été en première ligne et elles seront encore cette fois-ci le premier rempart contre l'isolement.

Sans elles, le maintien à domicile serait difficile et délicat.

Nous avons mis en place des protocoles de protection et une capacité organisationnelle : cellule de crise quotidienne, équipe mobilisée sans compter ni les heures de présence, ni le surcoût.

Ainsi, chaque aide à domicile a à sa disposition un équipement spécifique qui leur permet à la fois de les protéger mais également de vous protéger.

Non seulement les salariées de l'ADMR assurent les missions relatives à leur activité professionnelle, mais elles ont eu comme mission de rassurer sur les risques encourus, pallier et veiller au manque de l'absence de leurs proches pendant le confinement. Ce qui permet de souligner la dimension psychologique du métier d'aide à domicile qui est très largement sous-estimée.

En outre, l'ADMR Villebois et 3 forêts travaille en partenariat étroit et opérationnel avec les professionnels impliqués dans le maintien à domicile : infirmiers, gérontologues, kinésithérapeutes, etc.

Si l'on devait parler de ce métier, c'est qu'il est à la fois méconnu et dévalorisé. Ce retard de reconnaissance doit prendre fin.



C'est pourquoi l'ADMR de Villebois et 3 forêts souhaite transmettre deux messages :

1. À destination de nos clients :

« Tout est mis en place pour que les conditions sanitaires vous soient favorables et que vous n'ayez rien à craindre de la venue de nos aides à domicile. »

2. À destination des aides à domicile :

« Tout est mis en place pour que votre travail soit assuré dans les meilleures conditions sanitaires. »

Enfin, l'ADMR Villebois et 3 forêts continue de recruter des aides à domicile.

Ce métier, dont la valeur est grande et majeure pour nos anciens et nos vulnérables, demande des forces vives.

Contact : pour toute personne intéressée, il est possible d'appeler au 05 45 37 00 50 à la Fédération de la Charente pour poser candidature.



Gym Forme Dirac

GYM FORME DIRAC

MARDI
20H15 - 21H15

Stepper - Bâton de gym - Corde à sauter
- Bracelets lestés 500g

Te reconnais-tu ???

SALLE DES FÊTES de DIRAC

AGHÉSION 2020/2021: 30€/an
Renseignements
06 62 77 67 15 - 06 78 50 79 83

G'La Pêche

Enfants

- ▶ Expression corporelle 4/9ans... Lundi 18h - 19h
- ▶ Expression corporelle 10/15ans... Lundi 19h - 20h

Adultes

- ▶ Gym Tendance... Lundi 20h - 21h
- ▶ Gym adaptée ****NOUVEAU****... Jeudi 9h - 10h
- ▶ Pilates... Jeudi 19h - 19h45
- ▶ Dance choregraphy... Jeudi 20h - 21h
- ▶ Zumba ****NOUVEAU****... Mercredi 19h30 - 20h15

Encadrés par des animateurs diplômés.
Reprise des cours le 7 septembre 2020

Salle polyvalente de DIRAC

CONTACT :
Angélique 06 10 77 18 37
asso-glapeche@gmail.com

Dirac loisirs et fêtes

Le second semestre de cette année a de nouveau été impacté par les restrictions sanitaires.

- Annulation de la fête locale et de son concours de boules
- Annulation au dernier moment de notre désormais traditionnelle exposition « L'art dans les mains », exposition pour laquelle nous tenons à remercier les artisans qui s'étaient investis pour y exposer leurs travaux.



Concernant 2021, nous avons reprogrammé le 20 février la représentation théâtrale « Rififoin dans l'héritage » avec la troupe « Jeux de planche » en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Nous prévoyons également au printemps une exposition d'artistes peintres.

Les Soirs Bleus sont annoncés pour l'été 2021.

Même si, en 2020, le Covid nous a empêchés de vous offrir spectacles et manifestations, nous restons actifs et confiants pour la prochaine année.

Venez nous rejoindre !!!

Notre assemblée générale se tiendra le mercredi 3 février 2021 à 16h à la salle des fêtes.

Contact : Michel SCHWARTZWEBER (Président)
06 15 19 94 46 - michel.schwartzweber@wanadoo.fr



Voyageusement vôtres

Bibliothèque Si on lisait ...

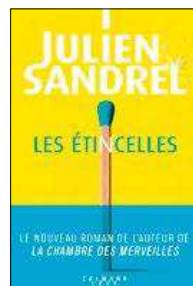
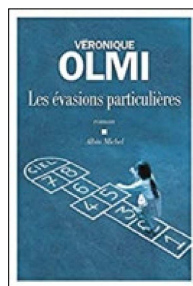
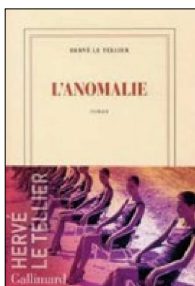
Cette année 2020 en pointillé se termine et si l'activité de la bibliothèque n'y a pas échappé, nous nous réjouissons d'un fort partage autour de la boîte à livres. Vous êtes nombreux à l'utiliser et à venir y déposer des livres. Qu'ils soient récents ou parfois un peu anciens ou usagés, ils sont porteurs d'un message, l'envie de découvrir et de partager.

La lecture apporte à notre quotidien parfois pesant, de l'évasion, du rêve, de la joie, de la légèreté, mais elle permet aussi la rencontre et l'échange avec d'autres lecteurs.

Alors n'hésitez pas, poussez la porte de la bibliothèque. Vous n'aurez pas le choix de la médiathèque bien sûr, mais vous trouverez suffisamment d'ouvrages récents pour passer de très bons moments, et quoi qu'il se passe dans les mois à venir, vous pourrez toujours continuer à lire.

L'adhésion pour l'année 2021 reste fixée à 10€ par famille.

Contact : Colette SARRAT - 07 88 48 32 40



Section Loisirs Séniors

Après une reprise des activités en septembre avec masques, gel et autres précautions, les réunions hebdomadaires du mardi ont de nouveau été suspendues. Nous espérons pouvoir prochainement reprendre nos activités. N'hésitez pas à nous rejoindre bientôt pour passer de bons moments.

Contacts : Josette -
06 22 54 12 72 / 05 16 70 10 23
Simone - 06 11 07 90 72

Osez l'ASPTT

L'ASPTT, club omnisports (loisir ou compétition), vous offre une palette d'activités diverses et vous accueille dans un site agréable situé sur la commune de Dirac.

Il est possible pour chaque activité de participer à une séance gratuite, afin de mieux voir le contenu de l'activité choisie.

Pour tous contacts :

- **Football (école de foot) :**
Philippe MENTION - 06 30 38 37 78
- **Football (adultes) :**
Lolita WARZINIAK - 06 33 97 90 62
- **Danse de salon :**
Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97
- **Course à pied :**
Philippe MENTION - 06 30 38 37 78
- **Ski :**
Olivier BOUTON - 06 87 60 09 50
- **Gym tonique :**
Jacqueline CASTANO - 06 82 45 52 16
- **Gym douce :**
Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97
- **Randonnée :**
Marie Christine FAURE - 06 48 36 81 44
- **Yoga :**
Patrick BOURSICOT - 06 31 47 56 99
- **Pétanque :**
Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97
- **Moto rando :**
Jean CLAVEL - 06 30 14 80 76

Vie associative

Valéchel basket-ball

Comme beaucoup de clubs sportifs, Valéchel basket-ball connaît depuis le début de l'année 2020 des difficultés à poursuivre une activité sportive « normale » pour ses adhérents et licenciés.

Après une fin de saison 2019-2020 écourtée à la suite du premier confinement, les entraînements et championnats ont pu reprendre début septembre pour la saison 2020-2021, malheureusement, le virus est une nouvelle fois venu interrompre la saison.

À notre connaissance, les championnats jeunes devraient pouvoir recommencer le 9 janvier 2021 et ceux des séniors début février. Les entraînements jeunes ont repris, quant à eux, mi-décembre et pour les séniors, ce sera le 20 janvier.

Le club de Valéchel possède une école de mini-basket pour les 2012-2014, une équipe de poussins U11 (2011-2010), de benjamins U13 (2009-2008) ainsi que des minimes U15 (2007-2006). En sénior, seule une équipe féminine a pu être constituée cette année et nous souhaitons ardemment recréer un groupe séniors hommes rapidement (avis aux intéressés !).

Le club collabore également avec l'ADAPEI et la Fédération Française de Sport Adapté à une section Basket entraînée sur le site de Dirac et qui participe tous les ans à un tournoi régional également organisé sur notre commune.

Contact : 06 20 93 38 93
valechel-basket@orange.fr
valechel.sportsregions.fr
[f valechel.basket](https://www.facebook.com/valechel.basket)



Débutants



Minimes U15



Poussins confirmés



Séniors femmes



Benjamins U13



Séniors hommes

Qi Gong Dao Yin

Le Qi Gong Dao Yin (« tchi gong ») est un art corporel chinois ancestral ayant une action préventive sur la santé.



Sa pratique aux mouvements lents et calmes équilibre le corps et l'esprit. Elle est une expérience qui apaise le mental, détend et régénère à la fois. Ses fondements s'appuient sur la médecine chinoise, elle-même nourrie de philosophie taoïste et bouddhiste.

Les préceptes de cette discipline sont le calme, la douceur avec soi-même et le respect de ses limites. En respectant ces principes elle est donc ouverte à tou(te)s, sans contre-indication. Elle ne comporte aucune compétition, pas même avec soi-même. Il s'agit juste de faciliter la circulation de l'énergie vitale.

Les séances comportent des étirements doux, des postures, des mouvements simples, répétés lentement.

Les saisons rythment le choix des mouvements et postures.

Gestes barrières respectés

Cours : école de Dirac le mercredi de 19h à 20h.

Contacts : Yanick MARX - 05 45 60 65 97 / Jacqueline MENTION - 05 45 60 63 64

État civil

Du 19 novembre 2019 au 31 décembre 2020

Naissances

Dirac a accueilli 13 bébés en 2020, dont :

- Adèle BIDI : 22 décembre 2019
- Pierre, Daniel, Jean ZAGLANICZNY : 19 mars 2020
- Paul, Albert BIDON : 5 juin 2020
- Louis, Axel, Adrien DUGAS : 13 août 2020
- Chloé, Amaya LORETZ : 18 août 2020



Mariages

- Olivier, Louis KUHN et Marjorie, Micheline JOSSELIN : 19 septembre 2020
- Jean-Michel RÉMY et Katja, Iris ILLING : 3 octobre 2020



Décès

- Suzanne PELETTE, née ROUFFIGNAC : 6 décembre 2019
- Ginette, Raymonde GIROU, née AGUESSEAU : 13 décembre 2019
- Marie, Jeannine, Geneviève DARNAT, née AUFORT : 18 décembre 2019
- Christian, Jean-Marie, Daniel FAURAN : 24 décembre 2019
- Jacqueline, Marie, Alexandrine COLLIN, née THONNAT : 27 décembre 2019
- Gisèle LAMAZOUADE, née PÉRUCHON : 19 janvier 2020
- Alain, Gérard GUÉRIN : 1^{er} février 2020
- Pierre, Robert MAZIÈRE : 6 mars 2020

- Roger, Marcel BLANCHEZ : 10 mars 2020
- Jeanine, Émilie, Alphonsine GRANIER, née ISIDORE : 21 mars 2020
- Anne-Marie, Thérèse BARRAUD, née MÉTAYER : 14 avril 2020
- Marthe PROUST, née ROBIN : 10 mai 2020
- André, Gérard TERRADE : 28 mai 2020
- Renée PRESSIGOUT, née DESSET : 4 juin 2020
- Raymond, Édouard CHASSAIN : 17 juin 2020
- Jacqueline DUPUY, née DUCROS : 3 juillet 2020
- Francine MASSENET, née HOFF : 4 août 2020
- André BABIN : 11 août 2020
- Yvette, Élise, Andrée OLLIVIER, née FOURNEL : 20 septembre 2020
- Danielle, Madeleine VAN HOVE, née LAURENT : 22 septembre 2020
- Thérèse, Émilie, Ghislaine LOWICK, née DUBOCAGE : 1^{er} octobre 2020
- Anne, Marie CHENUDEAU, née DIDELON : 15 octobre 2020
- Delphine POIGNANT : 23 octobre 2020
- Camille RICOINE : 30 octobre 2020
- Jacques LAMARQUE : 16 décembre 2020
- René RAVIER : 25 décembre 2020
- Liliane MANEN : 29 décembre 2020



Mot des élus minoritaires

Chers Diracoises et Diracois,

Cela fait maintenant un peu plus de 6 mois que le nouveau conseil municipal est installé. Cette période, malheureusement marquée par la crise sanitaire, a quand même vu la réalisation des travaux dans la salle des fêtes et la mairie. Ceux pour l'installation du cabinet médical au niveau de la garderie de l'ancienne école ont également débuté il y a peu de temps.

Notre intégration au sein de l'équipe municipale n'est pas aisée, mais gageons qu'avec le temps, le travail et la bonne volonté, la distinction qui persiste entre élus majoritaires et minoritaires s'estompera. Nous sommes cependant présents dans toutes les commissions communales et avons obtenu quelques délégations en tant que suppléants dans des organismes extérieurs. Nous sommes également inscrits dans plusieurs groupes de travail du GrandAngoulême, ce qui nous permettra de découvrir et suivre les projets et les axes de travail de notre communauté d'agglomération.

À noter que pendant le premier confinement, nous avons essayé d'obtenir l'inscription à l'ordre du jour d'un conseil l'exonération de loyer de notre seul commerce impacté, le salon de coiffure « L'Art de Justine », ainsi que l'attribution de la prime Covid pour nos agents communaux ayant travaillé pendant le confinement. Malheureusement sans succès. Toutefois, la suspension des loyers pour « L'Art de Justine » et le restaurant « Le Chat-Bourg » a été votée au dernier conseil municipal pour cette seconde période de confinement, ce qui est plutôt positif.

N'hésitez pas à nous contacter soit directement soit par l'intermédiaire de notre boîte mail.

En attendant, malgré le contexte sanitaire, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Bénédicte MONTÉGU (Chez Forestier), Yannick MOREAU (route de la Reinerie), Véronique LANOË-MALIVERT (La Grand Fond) et Jean-Pierre TRANCHET (Le Thie).

Contact : diracensemble@gmail.com

**Les élus de la liste
« Dirac, Construisons l'Avenir Ensemble »**

Infos pratiques

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :
Lundi, mardi, mercredi : de 14h à 18h
Jeudi : de 9h à 12h
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Rencontre avec le Maire sur rendez-vous. En cas d'urgence, appeler le secrétariat de la mairie.
Tél. : **05 45 60 61 69**
Email : mairie@dirac.fr
www.dirac.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

LA POSTE
5, rue de la clef d'Or - 16410 Dignac

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées
15, route de Vars - 16160 Gond-Pontouvre
Tél. : **05 45 95 74 22**

GENDARMERIE

Tél. : **05 45 64 00 23**
Email : cob.coteaux-du-blanzacais@gendarmerie.interieur.gouv.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRANDANGOULÊME

ALVEOLE Accueil de loisirs
ALSH communautaire de Dirac
607, route du Stade - 16410 Dirac
Tél. : **05 45 25 59 18**
Pauline MAHIEU : **06 86 24 10 66**
Aurélie LEBECQUE : **06 45 28 64 45**
Email : alsh.dirac@grandangouleme.fr
<http://jeunesse-vde.asso-web.com>

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)
4, rue des écoles - 16410 Dignac
Tél. : **05 45 66 29 49**
Email : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
« Petit à Petit »
4, rue des écoles - 16410 Dignac
Tél. : **05 45 66 29 49**
Email : laep.dignac@grandangouleme.fr

Pôle artistique "L'Épiphyte"
Route de la Boissière - 16410 Dirac
Service Culturel de GrandAngoulême,
Direction de la Proximité
25, bd Besson Bey - 16000 Angoulême
lepiphyte@grandangouleme.fr
Tél. : **05 45 63 05 67**
www.ecole-art-grandangouleme.fr

Déchèteries (y compris Dirac)

Horaires :
Été : 15 mars - 14 octobre
Déchèteries ouvertes du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Le samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30
Fermées le dimanche et les jours fériés
Hiver : 15 octobre - 14 mars
Déchèteries ouvertes du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Fermées le dimanche et les jours fériés
Quand sortir ma poubelle ?
<http://www.pluspropremaville.fr/recherche/#dirac>

N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CANTON BOËME-ÉCHELLE

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
Permanence à la mairie de Roulet-Saint-Estèphe tous les 2^{èmes} jeudis du mois
Tél. : **05 45 37 11 00** (tribunal) - Email : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr

